

Article 9 - Classement des équipes dans une poule

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre.

9.1 - Cas de l'arrêt de la rencontre au score acquis

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles. Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- a) en faisant le total de leurs points-rencontres ;
- b) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus pour ces mêmes rencontres ;
- c) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues pour ces mêmes rencontres ;
- d) si l'égalité persiste, en faisant le quotient de points-jeu gagnés par les points-jeu perdus pour ces mêmes rencontres ;
- e) si l'égalité persiste, l'avantage est donné à l'équipe dont le joueur figurant sur la feuille de rencontre :
 - est le plus jeune pour les compétitions par équipes seniors et jeunes,
 - est le plus âgé pour les compétitions par équipes vétérans ;

f) une équipe battue par forfait ou pénalité est considérée comme battue par le total points-parties immédiatement supérieur à la moitié des parties possibles de la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

9.2 - Cas où toutes les parties sont jouées

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général). Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore

à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues ;
- b) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus ;
- c) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.
- d) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.